

Procédure de communication d'un document

Introduction d'une demande

ANNEXE 1 – V.1.0

La Chambre des Métiers attache beaucoup d'importance à la transparence de ses activités administratives et à ce que les documents y relatifs soient facilement accessibles.

Si vous recherchez un document qui ne serait pas publié, il est possible de formuler une demande d'accès.

♦ Qui contacter ?

Votre demande est à adresser à notre Chargé de communication des documents.

Votre demande peut être faite de deux manières :

- ✓ Par E-mail à l'adresse suivante : direction@cdm.lu
- ✓ Par courrier postal à l'adresse suivante : Chambre des Métiers, À l'attention du Chargé de communication des documents, Direction Générale, 2 Circuit de La Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

♦ Que doit contenir votre demande ?

Pour nous permettre de traiter et répondre le mieux à vos attentes, nous vous demandons dans votre demande de préciser de façon suffisamment précise les éléments permettant d'identifier de quel document il s'agit.

Cordialement,

La Chambre des Métiers